



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

## Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Sierra Leone

### Rapport intérimaire sur l'application du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–2	2
II. Difficultés et priorités en matière de consolidation de la paix : analyse des tendances et évaluation des risques . . . . .	3–9	2
III. Examen des engagements . . . . .	10–54	4
A. Engagements du Gouvernement sierra-léonais . . . . .	10–38	4
B. Engagements de la Commission de consolidation de la paix . . . . .	39–45	10
C. Rôles et responsabilités des partenaires internationaux . . . . .	46–48	11
D. Rôles et responsabilités des Nations Unies . . . . .	49–54	12
IV. Évaluation globale des progrès réalisés et nouvelles questions . . . . .	55–62	13
Annexes		
I. Application des engagements du Gouvernement . . . . .		16
II. Application des engagements de la Commission de consolidation de la paix . . . . .		21
III. Application des engagements de l'ONU . . . . .		27



## **I. Introduction**

1. Le 12 décembre 2007, la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement sierra-léonais ont adopté le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix (PBC/2/SLE/1), qui est évalué tous les semestres à la lumière d'un rapport intérimaire et des conclusions tirées à l'issue d'une séance officielle de la Commission à laquelle participent tous les acteurs concernés. Le premier examen semestriel s'est déroulé en juin 2008. Les recommandations et conclusions formulées à cette occasion ont été largement diffusées, et le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale en ont été saisis pour suite à donner.

2. Afin de contrôler la suite donnée aux engagements énoncés dans le Cadre et aux recommandations formulées lors du premier examen semestriel, et compte tenu du caractère évolutif du Cadre, le Gouvernement sierra-léonais et la Commission ont établi le présent rapport, qui fait le point des progrès réalisés et des obstacles rencontrés par l'ensemble des parties prenantes et comporte des recommandations quant aux prochaines mesures à prendre. Il doit être lu en parallèle de la déclaration de politique générale qu'a faite le Président Ernest Bai Koroma au sujet du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2009-2012), et il est complété par le document intitulé « Supporting Sierra Leone: a joint vision of the United Nations family » (Vision commune du système des Nations Unies pour venir en aide à la Sierra Leone).

## **II. Difficultés et priorités en matière de consolidation de la paix : analyse des tendances et évaluation des risques**

3. La paix et la stabilité continuent de régner en Sierra Leone, et les troubles intérieurs – qui restent minimes – tiennent essentiellement au sous-développement, au chômage et à la marginalisation des jeunes et aux imperfections des mécanismes nationaux et locaux de règlement des différends. Le fossé entre ce que la population attend et ce que le Gouvernement est effectivement en mesure de faire en matière de prestation des services sociaux de base contribue lui aussi à fragiliser l'État. En outre, pendant la période à l'examen, l'Afrique de l'Ouest est devenue une plaque tournante du trafic de stupéfiants, ce qui est désormais le plus gros danger exogène menaçant la sécurité et le développement de la Sierra Leone.

4. À l'occasion du premier anniversaire de son arrivée au pouvoir, en septembre 2008, le Gouvernement a clairement défini les grands piliers de son programme de réforme, grâce auquel il entend relancer la croissance et le développement et améliorer l'existence de tous – ce qui n'a que trop tardé. Ce « Programme pour le changement » vise spécifiquement à faire prévaloir une politique de croissance, de développement et de prospérité contre un état d'esprit privilégiant la stabilisation, le redressement et la dépendance vis-à-vis de l'aide.

5. Le Gouvernement est résolu à faire évoluer l'image de la Sierra Leone, afin qu'au lieu d'être associée au conflit et à la violente guerre civile qui l'ont secouée pendant une décennie elle soit désormais vue comme une société démocratique et propice aux affaires. Ses efforts ont payé récemment, puisque la Banque mondiale et la Société financière internationale ont établi un classement selon lequel la Sierra

Leone est le pays d'Afrique de l'Ouest dans lequel il est le plus facile de créer une entreprise. Parallèlement, afin d'encourager le civisme, le Président Koroma a lancé une campagne destinée à faire prendre conscience à la population des richesses naturelles et historiques de la Sierra Leone et l'inciter ainsi à être fière de son pays, et à encourager les futurs investissements nationaux et internationaux.

6. Une fois parvenu à asseoir la paix et la stabilité dans le pays, le Gouvernement a défini un programme en faveur du changement, qu'il a articulé autour de trois grands thèmes :

- L'infrastructure (principalement le développement des secteurs de l'énergie et des transports);
- La mise en valeur des secteurs productifs (axée en particulier sur la croissance du secteur privé et sur l'agriculture);
- Le développement humain (notamment la santé et l'éducation).

7. Les trois piliers du développement que sont l'énergie, l'agriculture et l'infrastructure feront l'objet d'une attention particulière. Le Gouvernement et ses partenaires n'ignorent pas qu'en raison de l'importance accordée à la croissance et au développement, il faudra continuer de consacrer des fonds au maintien de la paix et instaurer un environnement propice au développement reposant sur la bonne gouvernance et l'état de droit. Le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui devait être prêt pour la fin du mois de décembre 2008, décrit les priorités du Gouvernement et les liens fondamentaux qui unissent la croissance, le développement, la bonne gouvernance, l'état de droit et la sécurité. Une fois achevé, il guidera le développement national et sera appuyé par un mécanisme public redynamisé chargé de coordonner l'aide au développement.

8. Pour mener à bien les réformes prévues dans le cadre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Gouvernement devra obtenir des résultats concrets et mobiliser d'importantes ressources financières. À titre indicatif, la stratégie a été chiffrée à 2,1 milliards de dollars, le déficit de financement s'élevant à 1,2 milliard de dollars. Pour rassembler une somme aussi colossale, il faudrait accroître sensiblement les recettes publiques et le nombre de donateurs, y compris à la faveur de partenariats entre les secteurs public et privé. Il faudra élaborer à cette fin des stratégies sectorielles, en particulier dans les secteurs de croissance, et une politique nationale en matière d'aide, afin de garantir une meilleure adéquation entre les fonds alloués par les donateurs et les priorités définies par le pays. Parallèlement, les bailleurs de fonds continueront de suivre de près les modalités de leur appui et le soutien budgétaire direct demeurera subordonné à l'adoption d'orientations positives en matière de gouvernance et de politiques favorables aux pauvres appropriées.

9. N'importe quel gouvernement, en particulier s'il était doté d'une infrastructure et de ressources humaines aussi limitées que celui de la Sierra Leone, aurait du mal à honorer les engagements pris au titre d'un programme de réforme aussi ambitieux et à répondre aux attentes de la population. Outre que la Sierra Leone manque cruellement de capacités internes, certains facteurs extérieurs liés à la crise financière mondiale et à la nouvelle menace que représente le trafic de stupéfiants aggravent la situation. Maintenant qu'il a ouvert la voie à la réforme, le Gouvernement doit tout faire pour tenir ses promesses, et il aura besoin de l'appui sans faille de ses partenaires nationaux et internationaux pour atteindre les objectifs

qu'il a fixés et clairement hiérarchisés. Chaque habitant du pays devra de surcroît se rallier à la conviction qu'a exprimée le Président Koroma, à savoir que si chacun continue de vivre en harmonie avec son prochain, de travailler énergiquement et honnêtement et de s'employer toujours à régler les différends par des moyens pacifiques, les conditions de vie ne manqueront pas de s'améliorer pour tous en Sierra Leone.

### **III. Examen des engagements**

#### **A. Engagements du Gouvernement sierra-léonais**

10. Au cours des six derniers mois, avec le concours de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, le Gouvernement est parvenu à donner suite à plusieurs engagements contenus dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, en particulier pour ce qui est de la lutte contre la corruption, de l'organisation des élections des conseils locaux, de la réforme du secteur public et de la création d'un environnement propice à la mise en valeur du secteur privé. Il va cependant devoir prendre d'autres mesures concertées touchant l'autonomisation et l'emploi des jeunes, le développement du secteur de l'énergie et le renforcement des capacités, et s'employer sans relâche à renforcer l'unité nationale, la concertation entre les partis et les mécanismes de règlement pacifique des différends. On trouvera à l'annexe I un tableau détaillé récapitulant les mesures qu'il a prises et devra prendre pour donner suite à ses engagements.

#### **Consolidation de la démocratie et bonne gouvernance**

11. À l'occasion de l'examen semestriel du Cadre de coopération, en juin 2008, le Gouvernement a été félicité d'avoir lancé des réformes pour lutter contre la corruption et favoriser la bonne gouvernance, et la communauté internationale a été invitée à lui prêter un concours financier et technique aux fins de l'organisation des élections locales. On a souligné qu'il fallait tout mettre en œuvre pour favoriser la concertation dans les partis et entre eux, et recommandé de décentraliser les opérations de la Commission de lutte contre la corruption, de veiller à ce que le Parlement adopte la version révisée de la stratégie de lutte contre la corruption et de se pencher sur la politique minière.

12. Pendant la période considérée, l'organisation d'élections locales libres et régulières, en juillet 2008, a été une importante réalisation sur le plan politique. Les résultats ont rappelé ceux des élections nationales et le All People's Congress a pris le pouvoir localement, détrônant le Sierra Leone People's Party. La représentation des femmes aux postes de conseiller local a en outre légèrement augmenté, passant de 17 % à 19 %. Maintenant que de nouveaux conseillers sont entrés en fonctions, il faut s'attacher plus énergiquement à préciser leurs rôles et responsabilités par rapport aux rôles des autorités traditionnelles, en particulier pour ce qui est du recouvrement des recettes fiscales et du maintien de l'ordre. Le Gouvernement s'est également engagé à élaborer des directives visant à rendre l'élection des chefs suprêmes, des chefs de section et des chefs de village plus démocratique et à faire davantage répondre de leurs actes les autorités traditionnelles.

13. Dans le cadre d'une vaste campagne lancée pour faire évoluer les mentalités, le Président Koroma a défini un programme de réforme de la gouvernance qui doit

permettre aux pouvoirs publics de se démarquer clairement des pratiques passées, caractérisées par l'absence de transparence et de responsabilisation. Il a montré l'exemple en s'engageant fermement dans ce sens à titre personnel et en rendant publique sa déclaration de situation patrimoniale, et d'autres personnalités politiques ont été invitées à l'imiter. Le Gouvernement a également entamé le premier examen des contrats de performance signés entre le Président et les ministres. La mise en place de ces contrats constitue une innovation majeure qui, d'après les parties prenantes nationales et internationales, contribuera à renforcer la bonne gouvernance. Pour étayer cette mesure hardie et importante, il faut mettre en place les mécanismes de suivi voulus et donner plus de transparence à tout le processus.

14. Afin de renforcer la lutte contre la corruption, le Parlement a adopté le 2 septembre 2008 un projet de loi donnant plus de pouvoirs à la Commission de lutte contre la corruption, notamment celui d'engager des poursuites de sa propre initiative. Sous la houlette de son nouveau Président, ladite Commission a révisé son plan de travail et multiplié les activités en dehors de Freetown par l'intermédiaire des bureaux qu'elle vient d'ouvrir dans les provinces. Pendant la période à l'examen, elle a aussi établi un rapport détaillé d'excellente facture sur la façon dont le Gouvernement gère les contrats conclus avec Income Electric Limited dans le domaine de l'énergie. Il faut maintenant y donner suite.

15. Conscient qu'il importe de mieux gérer et réglementer les ressources naturelles de la Sierra Leone, le Gouvernement a entrepris de passer en revue l'ensemble des contrats et licences d'exploitation minière. Avec l'appui de la Banque mondiale, il est en train d'achever la mise sur pied d'un système national visant à améliorer la procédure d'octroi de licences. Il a également chargé des équipes spéciales d'examiner les droits tréfonciers, d'enquêter sur les plaintes faisant état d'une fraude massive au sein de l'administration fiscale et de faire le point sur les troubles qui avaient secoué la zone diamantifère de Kono et porté préjudice à l'une des principales sociétés minières.

16. Le Parlement a également entrepris d'exercer ses responsabilités en matière de contrôle dans le secteur minier par l'intermédiaire de son Comité de contrôle des ressources minérales. Étant donné que 80 % des élus remplissent là leur premier mandat, ils ont besoin qu'on leur donne plus de moyens. La stratégie globale visant à renforcer les capacités du Parlement et l'appui qui lui est offert n'a toujours pas été élaborée. Quant au soutien que la communauté internationale apporte ponctuellement à cette assemblée, il faut mieux le coordonner et y affecter davantage de moyens.

17. Le Président Koroma a certes souligné toute l'importance de l'unité nationale ainsi que de la concertation dans les partis et entre eux, mais peu de progrès ont été faits dans ce domaine, et des tensions sont apparues entre le parti au pouvoir et le parti d'opposition à l'occasion des élections nationales de 2007 et des élections locales de 2008. Les institutions nationales telles que la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission nationale pour la démocratie et la Commission électorale nationale doivent être renforcées afin qu'elles puissent appuyer efficacement le règlement pacifique des différends et la mise en œuvre de mesures de confiance. Les médias jouent eux aussi un rôle important à cet égard. Les journalistes doivent donc adhérer au code de conduite de leur profession et

s'interdire de se faire l'écho de certains points de vue extrêmes que défendent les partis politiques et leurs partisans.

### **Réforme de la justice et du secteur de la sécurité**

18. À l'issue de l'examen semestriel du Cadre de coopération, il a été recommandé de dresser un plan d'action pour donner suite aux conclusions de la Commission Vérité et réconciliation. On a également demandé que davantage de donateurs soient mobilisés à l'appui du Programme de développement du secteur de la justice, et le Gouvernement a été encouragé à lancer des consultations de grande envergure au sujet du rapport de la Commission de révision constitutionnelle. De surcroît, on a demandé que la Commission nationale des droits de l'homme bénéficie d'un financement viable et constaté que le trafic de stupéfiants menaçait de plus en plus la sécurité et nécessitait une intervention intégrée.

19. Les institutions chargées de la sécurité continuent d'obtenir de bons résultats. Compte tenu de l'importance du rôle de la police nationale et de l'accroissement de son potentiel, le Gouvernement prévoit de recruter et de former 1 000 policiers supplémentaires au cours de l'année à venir. Parallèlement, et comme il s'y est engagé dans le Cadre de coopération, il a encore réduit les effectifs des forces armées, passés de 10 500 à 9 800 hommes, l'objectif étant d'atteindre le chiffre de 8 500 hommes l'année prochaine.

20. Les quatrièmes manœuvres nationales relatives à la sécurité ont eu lieu du 17 au 21 novembre 2008. Cet exercice, le premier à être organisé depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement, a offert l'occasion de présenter à la nouvelle administration le système de sécurité et les procédures de décision et d'intervention en cas de crise. Tous les participants l'ont jugé très réussi. Le Bureau de la sécurité nationale établira un rapport sur les enseignements tirés de l'expérience pour permettre au Gouvernement d'être mieux à même de réagir en cas de menaces intérieures ou extérieures à la paix et à la sécurité.

21. Dans le cadre de la stratégie de réforme de la justice et du programme de développement de ce secteur (qui est exécuté avec l'appui du Ministère britannique du développement international), des mesures sont prises pour renforcer les institutions judiciaires et garantir à la population l'accès à la justice, mais les progrès sont lents, en particulier pour ce qui est du suivi des travaux de la Commission de la réforme juridique et de la Commission de révision constitutionnelle. Cette dernière a présenté son rapport au Président en janvier 2008, puis le Conseil des ministres a chargé un sous-groupe d'assurer le suivi du processus. Aucun progrès n'a malheureusement été réalisé depuis, alors que cette question est primordiale et qu'il est urgent d'agir. Il faut aussi tout faire pour redorer le blason des tribunaux aux yeux du public, qui craint de plus en plus que ce secteur soit entaché par la corruption.

22. La Commission nationale des droits de l'homme est maintenant pleinement opérationnelle. Elle a établi son premier rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en Sierra Leone, organisé un certain nombre d'ateliers de sensibilisation aux lois sur l'égalité des sexes et sur les droits de l'enfant, contrôlé le déroulement de la campagne électorale pour les élections locales et assuré la formation des chefs traditionnels à la question des droits de l'homme et de sa prise en compte dans le cadre de la gouvernance locale. Elle est en train de mettre la dernière main à un plan stratégique qui guidera ses futurs travaux. Elle a bénéficié jusqu'à présent de l'appui

du Fonds pour la consolidation de la paix et recevra à l'avenir des fonds provenant du Gouvernement ainsi que d'un panier de financement commun administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), auquel Irish Aid a déjà contribué. La pérennisation du financement de ses travaux demeure toutefois un sujet de préoccupation.

23. La Commission a été chargée de donner suite aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Or, le plan d'action censé être établi à cette fin ne l'a toujours pas été et la personne qui, au sein du Gouvernement, assurera les relations avec la Commission n'a pas encore été désignée. Enfin, comme il s'est engagé à le faire, le Gouvernement doit séparer les fonctions de Procureur général et de Ministre de la justice.

### **Emploi et autonomisation des jeunes**

24. À l'issue de l'examen semestriel, on a souligné qu'il fallait élaborer une stratégie globale pour favoriser l'emploi chez les jeunes et mieux coordonner les activités dans ce secteur. Il a également été recommandé d'appuyer la création de la Commission nationale de la jeunesse et l'examen de la politique nationale en faveur de la jeunesse. Quant aux projets concernant l'emploi des jeunes lancés au titre du Fonds pour la consolidation de la paix, ils ont été montrés du doigt car leur exécution est trop lente.

25. Ces derniers mois, avec l'appui de ses partenaires, le Gouvernement a entrepris de redynamiser le Comité directeur national pour l'emploi et l'autonomisation des jeunes et le Fonds commun pour la jeunesse. La mise en œuvre de l'un des projets relevant du Fonds pour la consolidation de la paix a progressé et 15 000 jeunes sont ainsi en train d'être recrutés dans le secteur agricole. La Commission nationale pour l'action sociale a quant à elle lancé un projet visant à renforcer les compétences de centaines de jeunes dans le domaine de la gestion des entreprises. Soucieux d'offrir aux jeunes davantage de possibilités en matière d'éducation, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports s'est attaqué au problème des enseignants et des cours « fantômes », afin de libérer des ressources qui font cruellement défaut ailleurs.

26. Le Gouvernement a tenu des consultations avec des organisations de jeunes au sujet de la création de la Commission nationale de la jeunesse, et il a pratiquement achevé les modalités correspondantes. Il doit aussi préciser quelles institutions sont chargées d'administrer les questions ayant trait aux jeunes et inciter les différents ministères responsables de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes à mieux coordonner leur action.

27. Malgré tout, la situation des jeunes ne s'est guère améliorée, ce qui est particulièrement inquiétant quand on sait que la Sierra Leone sert de plus en plus souvent de point de transit au trafic de stupéfiants. Des jeunes désœuvrés à qui l'on offre peu de perspectives de promotion ou d'emploi rémunéré risquent de se faire enrôler comme soldats et de succomber au culte de la drogue. Pour empêcher une telle éventualité, qui serait désastreuse, il faut appliquer une stratégie dûment coordonnée et dotée de ressources suffisantes.

28. Les quelques incidents violents qui ont éclaté immédiatement avant et après les élections ont été majoritairement le fait de jeunes qui avaient été mobilisés par les sections de jeunes militants des partis politiques. Un tel phénomène est

inquiétant. La cooptation politique des jeunes mettra sérieusement en péril la paix et la sécurité pendant la période qui précédera les élections de 2012, ce dont le Gouvernement est parfaitement conscient. Le Président Koroma a déclaré à maintes reprises que la jeunesse était le fondement de la démocratie et du développement en Sierra Leone et qu'il fallait tout faire pour lui venir en aide. L'emploi et l'autonomisation des jeunes figureront en tête de liste des priorités dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

### **Renforcement des capacités**

29. L'examen semestriel a mis en évidence combien il importait de renforcer les capacités dans tous les secteurs et toute la difficulté qu'il y avait à réformer le secteur public. L'ONU a été engagée à mieux appuyer et coordonner l'action menée.

30. Les principales institutions publiques ne sont toujours pas en mesure de piloter efficacement le développement national et restent tributaires de l'important appui technique et financier que leur apportent les partenaires internationaux. L'incapacité du Gouvernement d'assurer la prestation des services sociaux de base entrave énormément la consolidation de la paix, problème que l'on doit régler si l'on entend conserver à l'État sa légitimité et asseoir durablement la sécurité et la stabilité.

31. Le Gouvernement a admis que la fonction publique avait trop longtemps connu des dysfonctionnements, essentiellement parce que la classe dirigeante répugnait à engager les réformes nécessaires. Le Président Koroma a décrété que cet état de fait devait changer, et il s'est personnellement engagé à veiller à ce qu'il soit donné suite aux recommandations formulées à l'issue de l'étude de gestion et de l'examen fonctionnel auxquels les ministères avaient été soumis. La réforme du secteur public a pu de ce fait sensiblement progresser au cours des six derniers mois. Le Gouvernement et ses partenaires de développement sont convenus d'une stratégie qui sera exécutée par le Groupe chargé de la réforme du secteur public, et le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui vient d'être créé, appliquera des pratiques de gestion modernes.

32. Pour renforcer la lutte contre la dégradation de l'environnement et faciliter le règlement des litiges fonciers, le Parlement a adopté un projet de loi portant création de l'Agence sierra-léonaise de protection de l'environnement. Le Gouvernement s'est par ailleurs doté d'un système informatique pour l'aménagement des terres, afin d'administrer efficacement les opérations dans ce domaine, de limiter les conflits concernant la propriété foncière et de dûment enregistrer les titres de propriété.

### **Développement du secteur de l'énergie**

33. Il est ressorti de l'examen semestriel que le Gouvernement devait réagir sans plus tarder face à la crise énergétique, qu'il fallait l'aider à appliquer son plan d'urgence en la matière et qu'il importait d'achever la construction de la centrale hydroélectrique de Bumbuna avant la fin de l'année 2008. Le Gouvernement devait aussi réformer et restructurer la compagnie nationale d'électricité, et élaborer une stratégie à moyen terme en faveur du développement du secteur énergétique.

34. Dans le cadre du plan d'urgence, le Gouvernement est parvenu à améliorer l'approvisionnement en électricité de Freetown et de la zone occidentale, réalisation notable, et le développement de l'ensemble du secteur énergétique demeure l'une de

ses principales priorités. Les progrès ont toutefois été limités en raison de la fluctuation du prix du carburant et du manque de capacités, tant au Ministère de l'énergie et de l'électricité qu'à la compagnie nationale d'électricité.

35. La centrale hydroélectrique de Bumbuna, qui aurait dû être opérationnelle en novembre 2008, ne le sera pas avant la fin de l'année 2009, car il faut terminer l'installation des lignes électriques et attendre la fin de la saison des pluies. Compte tenu du laps de temps qui va s'écouler d'ici à la fin de l'année 2009, il convient de trouver une solution provisoire pour continuer d'assurer l'approvisionnement en électricité de Freetown et de la zone occidentale. Des ressources considérables seront nécessaires pour appliquer le plan d'urgence pendant une année supplémentaire. Or, le Gouvernement n'a d'autre choix que de les mobiliser puisqu'il s'était engagé pendant sa campagne à faire en sorte que l'alimentation électrique soit régulièrement assurée à Freetown.

36. Afin de pérenniser les progrès réalisés, il est urgent d'appliquer une stratégie énergétique et de restructurer la compagnie nationale d'électricité. Il est indispensable d'élaborer une stratégie sectorielle assortie d'un plan d'investissement et de renforcer la gouvernance si l'on entend parvenir à mettre en place un fonds d'affectation spéciale pour le secteur énergétique, qui sera administré par la Banque mondiale et contribuera à élargir la base de donateurs au profit de ce domaine d'activité prioritaire.

#### **Dimension sous-régionale de la consolidation de la paix**

37. La stabilité et la prospérité de la Sierra Leone restent étroitement liées à l'évolution de la situation dans la sous-région du fleuve Mano. Comme on le voit lors des sommets présidentiels et ministériels de l'Union du fleuve Mano qui se tiennent régulièrement, les dirigeants de la sous-région apprécient mieux les liens forts qui unissent leurs pays et sont désormais plutôt favorables à une approche sous-régionale des questions concernant la paix, la sécurité et le développement. La relance de l'Union du fleuve Mano en tant que tribune politique pour la promotion de la coopération sous-régionale est une entreprise prometteuse qui nécessite davantage d'appui sur les plans technique et financier, en particulier pour doter le secrétariat de l'Union de plus de moyens et lui permettre d'assurer le suivi et d'exécuter plus efficacement les accords conclus. Le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été sollicité pour apporter son concours au secrétariat de l'Union et le faire profiter de son expérience.

38. La menace de plus en plus importante que représente le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest est un gros problème auquel la sous-région et la communauté internationale doivent s'attaquer. Le Gouvernement sierra-léonais a salué à cet égard la conférence ministérielle consacrée au péril que représente le trafic de stupéfiants pour la sécurité en Afrique de l'Ouest que la CEDEAO a organisée à la fin du mois d'octobre 2008 et à laquelle il a participé. Il a par ailleurs l'intention d'appuyer sans réserve la mise en œuvre du plan d'action régional établi à cette occasion.

## **B. Engagements de la Commission de consolidation de la paix**

39. Aussi bien individuellement que collectivement, les membres de la Commission de consolidation de la paix ont apporté leur soutien au Gouvernement sierra-léonais en attirant l'attention de la communauté internationale, en mobilisant des ressources et en fournissant un appui technique dans les domaines prioritaires définis dans le Cadre de coopération. Vingt-quatre membres de la formation Sierra Leone, soit trois de plus qu'en 2008, sont actifs dans le pays, à titre bilatéral ou par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux.

40. De nouveaux partenaires, notamment le Brésil, le Canada et le Danemark appuient des projets dans les domaines prioritaires définis dans le Cadre de coopération. Plusieurs membres de la formation Sierra Leone, comme le Japon, l'Égypte, les Pays-Bas et la Norvège ont récemment renforcé l'assistance qu'ils apportent au pays. C'est ainsi que les Pays-Bas ont intensifié leur engagement en Sierra Leone en appuyant des projets visant à faire face aux menaces que fait peser le trafic de drogues et à renforcer les capacités du Ministère des affaires étrangères dans son rôle de facilitateur du processus de consolidation de la paix au sein du Gouvernement.

41. Il ressort de l'identification et de l'analyse des programmes dans les domaines prioritaires définis dans le Cadre de coopération entreprises avec le concours de tous les membres de la formation Sierra Leone qu'il faut redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les engagements concernant l'autonomisation des jeunes, la coopération régionale et le renforcement des capacités. On trouvera à l'annexe II un résumé des progrès réalisés dans chacun des domaines prioritaires et une brève description des mesures à prendre.

42. À la suite de la réunion d'examen tenue en juin 2008, la formation Sierra Leone a arrêté un plan de travail de six mois pour la mobilisation de ressources et les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer. Comme suite aux recommandations formulées par le Gouvernement sierra-léonais et des partenaires internationaux, elle est convenue de rationaliser son calendrier des réunions et d'axer ses efforts sur les possibilités de mener des actions de sensibilisation dans des cadres informels et sur l'élargissement de la base de donateurs.

43. La présidence s'est activement employée à fournir au Conseil de sécurité des conseils touchant la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BANUSI) qui permettrait de continuer à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour consolider le processus de paix. Le BANUSI représente un progrès encourageant dans l'action menée par l'ONU pour apporter un soutien intégré, soutenu et plus efficace aux initiatives prises à l'échelon national pour consolider la paix.

44. La formation Sierra Leone a également aidé le Gouvernement sierra-léonais à mener des activités de sensibilisation dans le cadre des réunions de haut niveau tenues par l'Assemblée générale à New York et à organiser des rencontres bilatérales avec d'éventuels partenaires non traditionnels. Comme suite à la consultation de haut niveau avec les parties prenantes sur la mise en œuvre du Cadre de coopération, tenue le 19 mai 2008, la formation Sierra Leone collaborera à l'organisation d'une réunion du Groupe consultatif en vue de mobiliser des

ressources en faveur de la stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la période 2009-2012.

45. Outre les activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources, la formation Sierra Leone s'est également attachée à obtenir une assistance pour les élections des conseils locaux et a suivi de près l'évolution de la situation à l'échelon sous-régional, en particulier la Conférence ministérielle de la CEDAO sur le trafic de drogues. Le 21 novembre, les formations Guinée-Bissau et Sierra Leone ont tenu une réunion d'information conjointe de haut niveau sur les menaces que fait peser le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest. L'exposé sur cette question a été présenté par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a souligné que les États Membres, comme le Brésil, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal, étaient prêts à apporter une assistance supplémentaire dans ce domaine.

### **C. Rôles et responsabilités des partenaires internationaux**

46. La communauté internationale en Sierra Leone a apporté au Gouvernement sierra-léonais une assistance considérable dans la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. Le pays continue de recevoir des partenaires de développement et des nouveaux donateurs une importante aide financière internationale, qui représente plus de 300 millions de dollars par an. Au cours de la période considérée, les partenaires de développement de la Sierra Leone se sont attachés à parachever le second document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et ont participé activement, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale pour l'harmonisation de l'action des donateurs, à l'élaboration d'une politique nationale en matière d'aide, conformément à la Déclaration de Paris. Par ailleurs, les partenaires internationaux ont accueilli avec enthousiasme le programme de changement du Gouvernement élaboré par le Président Koroma et espéré que ce programme serait appliqué à tous les niveaux.

47. Outre l'important soutien apporté directement au budget de l'État par les quatre principaux partenaires, à savoir le Royaume-Uni (Département du développement international), l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAFD) et la Banque mondiale, plusieurs donateurs ont continué d'aider le pays à financer les activités dans divers domaines prioritaires. Les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne ont continué d'appuyer les interventions dans les domaines du développement du secteur privé, et de l'emploi et l'autonomisation des jeunes. Le Département du développement international et l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction jouent toujours un rôle de premier plan dans les secteurs de la justice et de la sécurité et fournissent un appui considérable, notamment dans la mise en œuvre des stratégies de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité.

48. Les contributions généreuses versées par plusieurs donateurs, en particulier l'Irlande, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, au fonds commun pour les élections géré par le PNUD ont permis de financer les élections des conseils locaux. D'autres partenaires, notamment les États-Unis, ont également financé des activités spéciales en rapport avec les élections, par exemple la participation des femmes. Sur les instances du Gouvernement sierra-léonais, l'Union européenne, le Département du

développement international, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et l'Italie ont apporté une contribution importante à la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna et à la mise en œuvre du plan d'urgence pour le secteur de l'énergie. D'autres pays, tels le Japon et la Chine, apportent également une aide au secteur de l'énergie. De nouveaux partenaires, comme le Brésil, l'Égypte, l'Inde et plusieurs pays du Moyen-Orient fournissent aussi une assistance technique et un soutien accrus au Gouvernement dans les domaines du développement agricole, de la santé et de l'éducation.

#### **D. Rôles et responsabilités des Nations Unies**

49. Au cours des six derniers mois, le système des Nations Unies en Sierra Leone a opéré une importante transition, délaissant de plus en plus les opérations de maintien de la paix au profit de la consolidation de la paix et du développement à long terme. Le BANUSIL est entré en activité le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Première mission intégrée du Conseil de sécurité chargée de faciliter le processus de consolidation de la paix, le Bureau est à maints égards une entité complètement nouvelle nécessitant une direction cohérente, de nouvelles structures et une conception plus novatrice de l'appui aux missions.

50. Avec un effectif total de 70 personnes, le BANUSIL sera une mission beaucoup plus modeste que son prédécesseur, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone qui comptait 350 membres. Toutefois, pour s'acquitter de son mandat en matière de consolidation de la paix et aider le Gouvernement à réaliser son programme de réforme ambitieux, la plupart du personnel du BANUSIL sera du personnel technique, ce qui représente une modification importante du ratio personnel technique/personnel d'appui par rapport à la mission précédente. Nombre des nouveaux postes exigent des connaissances hautement spécialisées dans des domaines tels que l'examen des dispositions constitutionnelles, l'appui parlementaire et l'autonomisation des jeunes. Il importera au plus haut point d'assurer rapidement le recrutement et le déploiement de ces personnels ainsi que la confirmation du Représentant exécutif du Secrétaire général qui sera appelé à diriger cette nouvelle mission.

51. Conformément au mandat que lui a conféré le Conseil de sécurité, les activités de base du BANUSIL seront réparties dans quatre catégories : a) facilitation du processus politique et consolidation de la paix, y compris la poursuite des pourparlers multipartites et d'autres activités de prévention des conflits; b) promotion de l'état de droit et questions relatives aux droits de l'homme, notamment fourniture d'un appui pour l'examen des dispositions constitutionnelles et d'une assistance à la Commission nationale des droits de l'homme et à d'autres organismes de défense des droits de l'homme; c) soutien des institutions démocratiques, notamment au moyen d'une assistance à la Commission de la lutte contre la corruption, aux médias, au Parlement et aux activités de décentralisation des institutions gouvernementales; et d) fourniture d'un appui aux forces de sécurité et de police, l'accent étant mis sur le maintien des normes générales appliquées par la police et l'offre d'une assistance au Gouvernement dans la lutte qu'il mène contre le trafic de drogues et la criminalité internationale.

52. Afin d'intégrer le mandat politique conféré au BANUSIL à ceux qui ont été confiés aux organismes, programmes et fonds des Nations Unies en matière de

développement, le Bureau, agissant de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, a élaboré une stratégie commune pour la Sierra Leone intitulée « Vision commune des organismes des Nations Unies ». Outre le BANUSIL, 14 organismes, programmes et fonds des Nations Unies ont adhéré à cette stratégie commune, et la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international y sont associés. Le Président sierra-léonais a souscrit à cette vision commune qui a été accueillie favorablement par tous les partenaires internationaux de développement. En élaborant ce document, le BANUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont répondu dans une large mesure à la demande du Conseil de sécurité qui souhaitait la création d'une mission de consolidation de la paix totalement intégrée.

53. La vision commune a pour principal objet d'appuyer le programme de changement du Président et de mobiliser les programmes et opérations des Nations Unies autour de cinq domaines prioritaires communs, à savoir : a) la consolidation de la paix et de la prospérité; b) l'intégration des zones rurales dans l'économie nationale; c) l'intégration économique et sociale des jeunes; d) la fourniture d'un accès équitable et abordable aux soins de santé; et e) l'offre de services publics accessibles et crédibles. Dans la vision commune, plusieurs critères sont définis pour les activités futures des Nations Unies en Sierra Leone, telles que les questions intersectorielles et les domaines où les entités concernées ont des atouts qui leur sont propres. Afin de rendre l'aide plus efficace, l'équipe de pays des Nations Unies est en outre convenue d'un certain nombre de services communs et, tout particulièrement, de la création d'un fonds d'affectation spéciale conjoint pour la mise en œuvre de la vision commune, financé par des donateurs multiples ainsi que d'un réseau de huit bureaux communs aux échelons régional et sous-régional sur l'ensemble du territoire.

54. Les objectifs énoncés dans la vision commune sont conformes au Cadre de coopération, en particulier à ses engagements relatifs à la consolidation de la démocratie et à la bonne gouvernance, à la justice et à la réforme du secteur de la sécurité, au renforcement des capacités et à l'autonomisation des jeunes. On trouvera à l'annexe III un complément d'informations sur la mise en œuvre des engagements pris par les organismes des Nations Unies dans le Cadre de coopération.

#### **IV. Évaluation globale des progrès réalisés et nouvelles questions**

55. Certains progrès ont été réalisés dans l'application du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix depuis la première réunion d'examen tenue en juin 2008. En particulier, le Gouvernement a formulé un ambitieux programme pour le changement qui reprend l'ensemble des engagements énoncés dans le Cadre de coopération. Pour mener à bien ce programme de réforme et répondre aux nombreuses attentes de la population, il faudra pouvoir compter sur une volonté politique ferme et une aide internationale soutenue.

56. Malgré la paix et la stabilité, le pays reste confronté à de sérieux défis socioéconomiques et aux problèmes hérités d'une décennie de guerre civile, qui pour la plupart n'ont guère été abordés. Ainsi que l'ont démontré les préparatifs et les résultats des élections locales, la Sierra Leone reste divisée selon des lignes

ethniques et géographiques, ce qui suppose d'intensifier les efforts en faveur de la réconciliation et de l'unité nationales. Il existe un besoin urgent de renforcement du dialogue et de la confiance entre les principaux partis politiques. Les nominations effectuées par les autorités doivent être fondées sur le mérite, être représentatives de l'ensemble du pays et ne pas être perçues comme favorisant telle ou telle ethnie ou région. Des efforts plus importants sont également nécessaires pour renforcer les mécanismes nationaux et locaux de règlement des différends. Le Parlement a un rôle important à jouer à cet égard et doit bénéficier d'un appui global et intégré.

57. Le Gouvernement sierra-léonais est fermement convaincu que le partenariat avec le secteur privé et les contacts avec la diaspora sierra-léonaise fourniront des occasions importantes d'améliorer la situation socioéconomique actuellement catastrophique dans laquelle se trouve le pays et de distribuer à la population les dividendes de la paix attendus longtemps. Il a en conséquence accordé la priorité à la mise en place d'un climat propice au développement du secteur privé. Les progrès accomplis dans ce domaine sont encourageants. Le Gouvernement a notamment élaboré une stratégie pour le secteur financier, établi une stratégie de développement du secteur privé et créé l'Agence de promotion des investissements et des exportations de la Sierra Leone.

58. Au cours de sa première année d'exercice, le Gouvernement a dû faire face à des défis majeurs, à savoir la crise alimentaire et la hausse des cours du pétrole. Pour y répondre, il a déployé des efforts concertés avec les donateurs traditionnels et de nouveaux partenaires tels que l'Égypte, l'Inde et la Jamahiriya arabe libyenne pour accroître la production de riz.

59. Grâce à l'appui de l'ONU et de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instructions (IMATT), le Gouvernement sierra-léonais a continué à renforcer ses stratégies et ses capacités pour lutter contre le trafic de stupéfiants dans la région. Un Groupe d'intervention conjoint pour l'interdiction des drogues illicites a été créé et est aujourd'hui opérationnel. En outre, le Parlement a adopté à ce sujet une loi qui prévoit entre autres la création d'une Agence nationale de lutte contre le trafic de drogues. S'ils reconnaissent l'importance de cette question, certains partenaires nationaux et internationaux de la Sierra Leone ont exprimé leurs préoccupations devant la prolifération de nouvelles institutions nationales étant donné l'insuffisance des ressources intérieures et la surexploitation de l'aide des donateurs. Ils ont en outre souligné la nécessité de renforcer les capacités des institutions et des mécanismes existants. Une telle analyse permet peut-être d'expliquer le peu d'enthousiasme que suscite chez certains partenaires la création d'une commission nationale de la jeunesse.

60. Le braconnage et d'autres activités illégales pratiquées dans les eaux territoriales de la Sierra Leone sont également de plus en plus préoccupants car non seulement ils menacent la sécurité du pays mais encore portent préjudice à la création de revenus et vont à l'encontre de la préservation des ressources marines du pays. Le Gouvernement sierra-léonais s'est engagé à traiter cette question et doit pouvoir compter sur l'appui international pour améliorer sa capacité de surveillance et lutter contre la pêche illégale, la piraterie et le trafic illicite de drogues.

61. L'administration du Président Koroma a donné la priorité au renforcement des liens diplomatiques de la Sierra Leone avec ses partenaires traditionnels et non traditionnels et aspire à nouer des relations diplomatiques plus étroites avec le Brésil et l'Inde. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du premier anniversaire de

l'entrée en fonctions de son gouvernement, le Président Koroma a appelé les partenaires internationaux de la Sierra Leone à mettre en place des mesures garantissant une plus grande efficacité de l'aide, afin qu'une part plus importante bénéficie à la population cible. Il a également rappelé le bien-fondé de rationaliser l'assistance, octroyée de façon fragmentaire et projet par projet, en appelant une profonde réflexion à l'adoption de méthodes non conventionnelles pour relever les défis auxquels est confronté le pays.

62. Les donateurs ont exprimé une certaine frustration devant l'absence de stratégies sectorielles claires et de priorités assorties d'un calendrier de mise en œuvre. Ils ont appelé à la relance du mécanisme de coordination entre les donateurs, à la finalisation d'une politique nationale d'aide et à une plus grande prise en charge du programme de développement par le Gouvernement sierra-léonais. Le Comité sur les partenariats en faveur du développement ne s'est pas réuni depuis le printemps 2007. Le Gouvernement sierra-léonais doit dès que possible finaliser et faire connaître ses décisions quant à la structure à donner au mécanisme de coordination de l'aide. Ses partenaires internationaux, quant à eux, doivent harmoniser plus étroitement leur action et intervenir, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire des mécanismes d'appui au budget et de financements multidonateurs sectoriel. Les mécanismes multidonateurs actuels doivent être examinés et renforcés pour permettre une plus large participation. La relance du mécanisme de coordination entre les donateurs est essentielle en vue de la prochaine réunion du Groupe consultatif afin que l'on puisse mobiliser les ressources nécessaires à l'application efficace du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

## Application des engagements du Gouvernement

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Emploi et autonomisation des jeunes</b>	1. Élaborer et exécuter des programmes ciblés pour l'emploi et l'autonomisation des jeunes, notamment des programmes d'alphabétisation, de formation professionnelle et d'éducation civique	Appui aux jeunes dans l'agriculture : fourniture d'un appui permanent à des personnes et des groupes possédant des qualifications ou travaillant actuellement dans la production agricole et la transformation des produits agricoles  Programme en faveur des jeunes dans l'agriculture : ce programme fournira un appui à des centres de production afin d'assurer pendant une période donnée une formation à des jeunes qui participent au processus de production.	Des progrès ont été faits, en particulier en ce qui concerne l'emploi des jeunes dans l'agriculture. Il reste en revanche à élaborer une stratégie globale en faveur de l'emploi des jeunes, objectif qui figure parmi les priorités énoncées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la période 2009-2012.
	2. Promouvoir les initiatives visant à renforcer les organisations de jeunes et à accroître la participation des jeunes à la prise de décisions, en accordant une attention particulière aux besoins des jeunes femmes et des filles	D'ici à fin décembre 2008, établir une Commission nationale de la jeunesse et revitaliser le secrétariat du programme pour l'emploi des jeunes	Le Gouvernement a tenu des consultations avec des groupes de jeunes dans tout le pays au sujet de la création de la Commission nationale de la jeunesse et des futures attributions de cette commission, qui sera bientôt opérationnelle. Au cours des six prochains mois, il devra préciser le rôle et les responsabilités des différentes institutions nationales qui s'occupent des questions concernant les jeunes.
	3. Réviser et appliquer la politique nationale en faveur de la jeunesse	D'ici à décembre 2008, achever la révision de la politique nationale en faveur de la jeunesse et lancer l'application de la politique révisée, après adoption par le Parlement et le Conseil des ministres	La politique nationale en faveur de la jeunesse n'a pas encore été révisée.
	4. Examiner et réviser le programme pour l'emploi des jeunes afin de tirer parti des programmes les plus efficaces de création d'emplois et d'autonomisation des jeunes	Appuyer l'élaboration d'un programme en faveur des jeunes des anciennes régions minières, consistant dans un premier temps à offrir des emplois dans les programmes de grands travaux et ensuite à créer des coopératives agricoles offrant aux jeunes des possibilités d'emplois à long terme	Le programme pour l'emploi des jeunes a été réactivé et des efforts sont en cours dans ce domaine.
	5. Encourager les jeunes, hommes et femmes, à participer comme candidats et électeurs aux élections locales de 2008	Encourager les partis politiques à présenter un plus grand nombre de candidates aux prochaines élections et fournir un appui en faveur de l'adoption de mesures spécifiquement destinées à accroître la participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions	Grâce aux efforts concertés qui ont été déployés pour accroître la participation des femmes comme candidates et comme électrices aux élections locales, le résultat final du scrutin a fait apparaître une légère augmentation (de 17 à 19 %) du pourcentage d'élues.

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Réforme de la justice et du secteur de la sécurité</b>	1. Élaborer un plan pour l'application des recommandations figurant dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation et en entreprendre rapidement la mise en œuvre	Élaborer un plan d'action pour l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Mettre en place un comité de suivi au sein de la Commission nationale des droits de l'homme	La Commission nationale des droits de l'homme assure le suivi des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Jusqu'à présent, l'application de ces recommandations n'a progressé que lentement.
	2. Assurer un processus de réforme législative et de révision constitutionnelle ouvert, participatif et transparent, notamment en appuyant l'action de la Commission de réforme législative et de la Commission de révision constitutionnelle	Mener des consultations au niveau national avec l'ensemble des parties prenantes au sujet du rapport de la Commission de révision constitutionnelle	Aucun progrès n'a été réalisé dans l'application de cette recommandation prioritaire, qui devra être appliquée au cours des six prochains mois.
	3. Fournir un appui supplémentaire aux unités de soutien aux familles de la police afin de lutter efficacement contre la violence sexuelle et sexiste et contre les autres crimes commis contre les femmes et les enfants	Élaborer des modules de formation et organiser des ateliers de formation pour les formateurs de la police sierra-léonaise afin que tous les policiers soient formés aux nouvelles politiques	La formation des formateurs est terminée et celle des policiers démarrera en janvier 2009.
	4. Assurer l'application rapide et intégrale de la législation relative à l'enregistrement des mariages et des divorces coutumiers, à la violence familiale et aux droits de succession	Élaborer des messages et des matériels de formation communs concernant les nouvelles mesures législatives à l'intention des organismes chargés de l'application des lois et des groupes de défense des droits des femmes	Des progrès ont été faits en matière de sensibilisation et d'information mais des efforts supplémentaires sont nécessaires.
	5. Fournir un appui plus important à la Commission des droits de l'homme	Rechercher un financement durable à l'appui des travaux de la Commission des droits de l'homme	Le PNUD a créé un fonds commun destiné à financer les travaux de la Commission des droits de l'homme. Des contributions ont été versées par Irish Aid. En outre, le Gouvernement sierra-léonais a relevé le niveau des contributions qu'il verse à la Commission. La question du financement de la Commission après 2009 demeure problématique.
	6. Mettre en œuvre le programme d'examen des Forces armées de la République de Sierra Leone, notamment en ce qui concerne les effectifs et les conditions de service, pour faire en sorte que les forces armées soient efficaces et que leur budget ne soit pas excessif	Aider les anciens militaires qui ont quitté l'armée en raison du programme de réduction des effectifs à trouver un emploi	Le Gouvernement a annoncé une nouvelle réduction des effectifs de l'armée. Des efforts sont menés pour aider les anciens militaires à trouver un emploi approprié.

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Gouvernance</b>	1. Préparer les élections locales de 2008 en développant le dialogue politique et en fournissant un appui à la Commission électorale nationale et à la Commission d'enregistrement des partis politiques	Appui au processus électoral sous la forme d'un fonds commun	La préparation des élections de 2008 a été menée avec succès et les préparatifs sont déjà en cours pour appuyer le processus électoral en 2012.
	2. Consolider la démocratie en renforçant les institutions de gouvernance, notamment les institutions locales	Mesures supplémentaires à prendre à la suite des élections locales	En cours
	3. Faire en sorte que les femmes participent plus largement aux processus décisionnels et politiques nationaux, notamment aux élections locales de 2008	Des consultations sont en cours avec les diverses parties prenantes, avec l'appui du BINUSIL et d'autres partenaires, notamment l'USAID et le National Democratic Institute (NDI) ainsi que la société civile en vue d'accroître la participation des femmes aux processus politiques/électoraux et décisionnels.	Le résultat du scrutin local a fait apparaître une légère augmentation du nombre de femmes élues; il faut renforcer l'appui fourni au développement des capacités de ces femmes ainsi que de celles qui siègent au Parlement.
	4. Examiner la loi de 2004 sur la gouvernance locale et préciser les rôles et les responsabilités des conseils locaux et des autorités traditionnelles	Campagne nationale de sensibilisation aux conclusions de l'examen	Aucun progrès n'a été réalisé.
	5. Élaborer des programmes d'éducation civique et de participation, appuyer la mise en œuvre de ces programmes et développer les échanges d'informations entre les pouvoirs publics et la population	Élaborer une stratégie globale en matière de technologies de l'information et des communications qui assurera un échange d'informations et un dialogue permanents entre les autorités et la population	Aucun progrès n'a été réalisé concernant la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications. Le Gouvernement, avec l'aide de l'ONU, établit actuellement un partenariat indépendant dans le domaine de la radiodiffusion.
	6. Revoir la stratégie de lutte contre la corruption (2000) et élaborer une stratégie globale qui donne à la Commission de lutte contre la corruption un pouvoir indépendant de poursuite et tienne compte des besoins en matière de renforcement des capacités	Décentraliser les activités de la Commission de lutte contre la corruption. Élaborer un manuel pour les opérations décentralisées et un cadre pour l'identification et la gestion des cas; rétablir le comité interne d'examen des cas et organiser un atelier sur le plan de décentralisation. Améliorer l'image de la Commission de lutte contre la corruption	D'importants progrès ont été faits au cours des six derniers mois. La décentralisation des activités de la Commission de lutte contre la corruption est en cours. Une nouvelle législation a été adoptée. La Commission suit une nouvelle stratégie et obtient de meilleurs résultats.
	7. Dissocier les fonctions de procureur général et de ministre de la justice	Convenir d'un calendrier et du processus à mettre en œuvre	Aucun progrès n'a été réalisé.
	8. Examiner la politique minière et les réglementations connexes afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, notamment les contrats en cours et d'accroître les recettes, d'empêcher la contrebande et le trafic et d'assurer la participation aux niveaux local et communautaire	Approbation des nouvelles lois relatives à l'exploitation minière et au minerai par le Parlement	La loi relative à l'exploitation minière a été approuvée.

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Renforcement des capacités</b>	1. Examiner les propositions de réforme de la fonction publique et engager une réforme globale, y compris de la haute administration, afin d'assurer une plus grande participation des femmes et des jeunes et de leur assurer de meilleures perspectives de carrière	Un programme de gouvernance et de réforme sera mis en œuvre afin de revitaliser la fonction publique au moyen de diverses activités, notamment en appliquant les conclusions des examens portant sur la gestion et la structure afin de rationaliser les structures, les fonctions, les procédures et les effectifs des différents ministères, départements et organismes. De nouveaux règlements et règles ainsi qu'un code de la fonction publique et un barème exhaustif des traitements et des grades seront introduits et une stratégie de réforme du secteur public sera adoptée.	En cours
	2. Accélérer le renforcement des capacités des conseils locaux afin qu'ils puissent assumer les fonctions décentralisées des ministères	Poursuivre la formation et le renforcement des capacités des conseils locaux	En cours
	3. Faciliter et appuyer les initiatives de renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes, qui contribuent à la consolidation de la paix, à la réconciliation, au redressement socioéconomique et à la reconstruction communautaire	Organiser un forum de l'investissement à l'automne 2008 avec la participation active du secteur privé en Sierra Leone et de la population vivant à l'étranger	Le forum de l'investissement a été reporté.
	4. Élaborer une stratégie globale de soutien au Parlement	Élaborer un programme global de renforcement des capacités en faveur du Parlement	Aucun progrès n'a été réalisé.
<b>Énergie</b>	1. Élaborer et exécuter un plan d'urgence afin d'améliorer la distribution d'électricité dans la zone occidentale et à Freetown	Pérenniser le plan et accélérer la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna	Des progrès sont en cours, mais le projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna a pris du retard et ne sera achevé qu'en juin 2009.
	2. Élaborer une stratégie globale à court et moyen terme pour le secteur de l'énergie	Élaborer une stratégie globale pour le secteur de l'énergie en vue de la réunion du Groupe consultatif	Aucun progrès n'a été réalisé. Cette activité devra être menée en priorité au cours des six prochains mois.
<b>Aspects sous-régionaux</b>	1. Participer pleinement aux initiatives de l'Union du fleuve Mano et d'autres organisations concernant la consolidation de la paix au niveau sous-régional et appuyer ces initiatives, en accordant une attention particulière à celles destinées à renforcer la confiance et la coopération entre communautés frontalières et à créer des emplois en faveur des jeunes	Donner suite aux décisions adoptées lors du Sommet présidentiel, en particulier celles concernant les mesures à prendre face aux effets de la crise alimentaire mondiale	La Sierra Leone a participé activement à toutes les réunions ministérielles et présidentielles de l'Union du fleuve Mano et accueillera le prochain sommet présidentiel.
	2. Appuyer le renforcement des capacités du secrétariat de l'Union du fleuve Mano	Mesures de suivi	Le secrétariat de la CEDEAO a été sollicité pour apporter un soutien technique au secrétariat de l'Union du fleuve Mano et pour échanger avec celui-ci des données d'expérience.

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Commission de consolidation de la paix</b>	1. Utiliser les mécanismes de coordination existants afin de contribuer à la réalisation des engagements du présent Cadre de coopération et de mieux faire connaître l'action de la Commission de consolidation de la paix	Prendre une décision au sujet de la structure de coordination de l'aide et la faire connaître; organiser des réunions périodiques avec l'ensemble des partenaires internationaux	Aucun progrès n'a été réalisé dans l'application de cette recommandation, qui est une priorité essentielle dans la perspective de la réunion du Groupe consultatif.
	2. Encourager et faciliter la communication et le partage avec d'autres pays sortant d'un conflit des enseignements tirés du rétablissement et de la consolidation de la paix en Sierra Leone	Le Gouvernement a régulièrement décrit la situation du pays en matière de rétablissement et de consolidation de la paix lors des réunions de la Commission ainsi que lors de réunions avec d'autres organes internationaux.	En cours

## Annexe II

## Application des engagements de la Commission de consolidation de la paix

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Engagements généraux</b>	1. Poursuivre sa collaboration avec la Sierra Leone pendant trois ans et examiner conjointement avec le pays la possibilité de continuer cette collaboration après 2010	Élaborer un plan de travail pour la période allant de juillet à décembre 2008	Un plan de travail pour la période allant de juillet à décembre 2008 a été établi et exécuté. Un plan de travail pour les six prochains mois sera mis au point d'ici début janvier 2009.
	2. Appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par le peuple et le Gouvernement sierra-léonais conformément au présent Cadre	Apporter un appui et participer à la prochaine réunion du Groupe consultatif, à l'automne 2008. Poursuivre les activités de sensibilisation, d'information et de mobilisation des ressources entreprises par le Président et par d'autres membres de la formation Sierra Leone	La réunion du Groupe consultatif, qui devait se tenir à l'automne 2008, a été reportée à une date ultérieure vers le milieu de 2009. Le Président de la formation Sierra Leone de la Commission appuiera les activités de sensibilisation menées en préparation de cette réunion une fois que la date de celle-ci aura été fixée.
	3. Promouvoir la mise en œuvre du présent Cadre auprès des organes directeurs des institutions internationales	Rencontrer les présidents des organes directeurs concernés entre juillet et décembre 2008	Le Président de la formation Sierra Leone a organisé des réunions de sensibilisation avec le PNUD et d'autres acteurs essentiels du système des Nations Unies. Au printemps 2009, il poursuivra ces efforts de sensibilisation et rencontrera les présidents des organes directeurs concernés.
	4. Promouvoir un partenariat durable et un dialogue plus étroit entre le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires internationaux, y compris en s'employant à obtenir le soutien de nouveaux partenaires internationaux aux efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone	Encourager deux nouveaux partenaires à soutenir la Sierra Leone d'ici décembre 2008	Le Brésil, le Danemark et les Pays-Bas ont apporté un soutien à la Sierra Leone au cours des six derniers mois. D'autres membres seront encouragés à apporter leur aide dans le cadre des préparatifs de la réunion du Groupe consultatif et du suivi de celle-ci.
	5. Appuyer l'élaboration d'une politique nationale relative à l'aide afin de garantir l'application rapide et efficace des politiques et bonnes pratiques visant à assurer l'efficacité de l'aide, comme la Déclaration de Paris	Demander instamment au Gouvernement sierra-léonais d'élaborer une politique relative à l'aide et de renforcer le dispositif de coordination de l'aide. Faire campagne auprès des partenaires internationaux en faveur du soutien à la politique nationale relative à l'aide	Le Gouvernement sierra-léonais n'a pas fini de revitaliser son dispositif de coordination de l'aide et d'élaborer sa politique relative à l'aide. La Commission de consolidation de la paix poursuivra les activités de sensibilisation et de conseil qu'elle mène à ce sujet.
	6. Mobiliser l'attention, ainsi que des ressources financières et une assistance technique durables, pour appuyer la mise en œuvre du présent Cadre.	Soutenir la pleine mise en service du Fonds commun pour les jeunes et du Fonds pour le renforcement des capacités d'ici à décembre 2008	Le Fonds commun pour les jeunes est à présent en service. Le Fonds commun pour le renforcement des capacités a été mis en place

<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
Il pourra être nécessaire de mettre au point des mécanismes de financement faisant appel à de multiples donateurs, comme des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.		par le PNUD. Au cours des six prochains mois, l'ONU et d'autres acteurs examineront et renforceront les méthodes de travail des divers fonds communs et fonds d'affectation spéciale multidonateurs. La Commission de consolidation de la paix appuiera cette initiative et sollicitera des contributions à l'appui de la Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone.
7. Favoriser une véritable coordination entre les organismes des Nations Unies et les autres intervenants sur les questions relatives à la consolidation de la paix, compte tenu du présent Cadre	Aider à renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies en favorisant des programmes communs et des liens entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et les autres instruments nationaux de planification	La création du BINUCSIL et l'élaboration de la Vision commune du système des Nations Unies amélioreront considérablement la coordination générale des activités menées par le système des Nations Unies en Sierra Leone. La Commission de consolidation de la paix appuiera le renforcement continu des moyens déployés par l'ONU en Sierra Leone et du rôle de coordination que l'Organisation joue dans le pays.
8. Appuyer les efforts de la population et du Gouvernement sierra-léonais, compte tenu des instruments existants tels que l'Initiative de transparence des industries extractives et le Processus de Kimberley, en intervenant auprès des parties prenantes concernées pour qu'elles prennent des mesures appropriées, afin de faire en sorte que le pays assume de manière transparente l'exploitation et la gestion efficaces et durables de ses ressources naturelles	Trois membres de la formation Sierra Leone (Ministère britannique du développement international, Commission européenne et États-Unis) soutiennent activement le Gouvernement sierra-léonais dans ce domaine. Entreprendre des activités de sensibilisation à l'appui du Gouvernement	En cours. Le Gouvernement étudie tous les contrats miniers. Améliorer la gouvernance du secteur minier est une des priorités essentielles énoncées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la période 2009-2012.
9. Ajouter aux activités de collaboration avec la Sierra Leone un volet sous-régional, notamment en renforçant les partenariats avec les pays de la sous-région et en apportant un soutien à l'Union du fleuve Mano et à son secrétariat	Organiser d'ici à décembre 2008 une rencontre entre le Président de la formation Sierra Leone, la CEDEAO et le Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne auprès de l'Union du fleuve Mano, afin de discuter les possibilités de collaboration dans le contexte du Cadre	Le Président de la formation Sierra Leone n'a pas encore rencontré les présidents de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano. Ces rencontres auront lieu au printemps 2009.
10. Encourager les instituts de recherche et les établissements d'enseignement du pays à mener des travaux de recherche et à collecter et échanger aux niveaux national, régional et international les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques de référence dans le domaine de la consolidation de la paix	Identifier, d'ici à décembre 2008, de nouvelles institutions et de nouveaux partenaires auxquels apporter un soutien et encourager les partenariats et les échanges entre les établissements d'enseignement sierra-léonais et les membres de la formation Sierra Leone	Aucun progrès n'a été réalisé.

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
	11. Encourager toutes les parties intéressées à aider la Sierra Leone à consolider la paix et à appliquer le présent Cadre, par le biais d'initiatives individuelles ou collectives	21 membres de la formation Sierra Leone (Allemagne, Banque africaine de développement, Banque mondiale, CEDEAO, Chine, Commission européenne, Égypte, États-Unis, Fonds monétaire international, France, Inde, Irlande, Japon, Nigéria, Norvège, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) ont été actifs dans ce pays. Trouver deux nouveaux partenaires d'ici décembre	24 membres de la configuration Sierra Leone (Allemagne, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Brésil, Canada, CEDEAO, Chine, Commission européenne, Danemark, Égypte, États-Unis, Fonds monétaire international, France, Inde, Irlande, Japon, Nigéria, Norvège, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) ont été actifs dans ce pays, soit trois membres de plus que lors de la réunion de juin 2008.
<b>Emploi des jeunes</b>	1. Appuyer le renforcement de la capacité du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports à prendre systématiquement en compte les préoccupations des jeunes	Trois membres de la formation Sierra Leone (Irish Aid, PNUD et Suède) sont actifs dans ce domaine. Appuyer la création de la Commission nationale pour la jeunesse et la révision de la politique nationale en faveur de la jeunesse	La Commission nationale pour la jeunesse n'a pas encore été créée. Plusieurs membres de la formation Sierra Leone (Allemagne, Irish Aid, PNUD et Suède) appuient les initiatives ayant trait à l'emploi et l'autonomisation des jeunes.
	2. Appuyer l'action des pouvoirs publics en faveur de l'emploi des jeunes	Huit membres de la formation Sierra Leone (Agence allemande de coopération technique, Banque mondiale, BINUSIL, Commission européenne, États-Unis, Irish Aid, Japon et PNUD) sont actifs dans ce domaine. Encourager les donateurs à contribuer au Fonds commun pour les jeunes et mettre en valeur et promouvoir des programmes efficaces en faveur de l'emploi et de l'autonomisation	Les membres de la formation Sierra Leone continuent d'être actifs dans ce domaine. Une approche mieux coordonnée et bien structurée serait toutefois nécessaire. Le Président sierra-léonais a appelé à ce qu'une réflexion originale soit menée sur l'emploi des jeunes. Cette question fait aussi partie des priorités énoncées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, en particulier dans le cadre du développement du secteur agricole.
	3. Appuyer le développement des programmes de formation professionnelle, d'alphabétisation et d'éducation civique existants	Plusieurs membres de la Commission de consolidation de la paix (Irlande, ONU, Royaume-Uni et Suède) soutiennent des projets dans ce domaine. Établir d'ici décembre 2008 une liste des programmes efficaces en matière de formation professionnelle et d'éducation civique	Les progrès ont été lents et la liste des programmes efficaces n'a pas encore été dressée.

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Réforme de la justice et du secteur de la sécurité</b>	1. Appuyer la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation visant à remédier aux causes profondes du conflit	La Commission de consolidation de la paix a encouragé le Gouvernement sierra-léonais à élaborer un plan d'action pour l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Parmi les membres de la formation Sierra Leone, la Commission européenne, l'Irlande, l'Organisation des Nations Unies et le Royaume-Uni sont les plus actifs dans ce domaine.	La Commission nationale des droits de l'homme a été chargée d'assurer le suivi des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. La Commission de consolidation de la paix encouragera le Gouvernement sierra-léonais à désigner une personne qui sera l'interlocuteur de la Commission nationale des droits de l'homme pour ce suivi.
	2. Soutenir l'action du Tribunal spécial pour la Sierra Leone	10 membres de la formation Sierra Leone (Allemagne, Commission européenne, États-Unis, France, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République tchèque et Suède) ont apporté un soutien régulier au Tribunal spécial. Continuer de soutenir les activités du Tribunal spécial	Les membres de la formation Sierra Leone continuent d'apporter un soutien financier important au Tribunal spécial.
	3. Appuyer les initiatives de renforcement des capacités des forces armées et de la police, en particulier pour accroître la participation de la Sierra Leone aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	Obtenir un appui plus large des donateurs à la police et aux forces armées	La police sierra-léonaise a besoin de davantage de soutien, en particulier en raison de l'action qu'elle mène pour lutter contre la menace croissante que représente le trafic de drogues. Un projet de soutien au renforcement des capacités de la police a été soumis pour examen à la Commission de consolidation de la paix.
	4. Obtenir un appui plus large des donateurs au Programme de développement du secteur de la justice	Trouver d'ici décembre 2008 d'autres partenaires susceptibles de combler le déficit de 3 millions de dollars du plan d'investissement dans le secteur de la justice	Le financement du plan d'investissement dans le secteur de la justice est pleinement assuré. En outre, le PNUD élabore actuellement un projet d'appui aux secteurs de la justice et de la sécurité d'un montant de 10 millions de dollars.
	5. Appuyer la formation à la gestion et le renforcement des capacités des cadres moyens de la police sierra-léonaise	Rechercher une assistance technique et trouver de nouveaux donateurs	En cours
	6. Fournir une assistance technique aux tribunaux sierra-léonais et appuyer le renforcement des capacités des tribunaux traditionnels	Solliciter l'appui du Commonwealth et d'autres membres de la formation Sierra Leone dans ce domaine	En cours

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Gouvernance</b>	1. Appuyer l'action menée par la Sierra Leone en faveur d'une gouvernance démocratique et responsable et de l'état de droit	Appuyer le renforcement des institutions locales après les élections locales	En cours
	2. Appuyer l'action de la Commission des droits de l'homme, de la Commission électorale nationale, de la Commission d'enregistrement des partis politiques, de la Commission nationale pour la démocratie et d'autres institutions nationales	Appuyer en permanence les activités de la Commission d'enregistrement des partis politiques, principalement au niveau des districts, après les élections de juillet 2008	Le financement de la Commission d'enregistrement des partis politiques est pleinement assuré jusqu'à la fin 2008. Des fonds et un soutien supplémentaires seront nécessaires en 2009.
<b>Renforcement des capacités</b>	1. Appuyer les programmes exécutés par le Gouvernement pour faire face aux besoins socioéconomiques immédiats de la population, conformément au document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement, et l'amélioration des services et des équipements de base, notamment les réseaux de distribution d'eau et d'électricité et l'infrastructure routière, conditions indispensables à la consolidation de la paix	Faire campagne en faveur de la Sierra Leone lors de la réunion sur les objectifs du Millénaire pour le développement du 22 septembre à New York	Le Président de la formation Sierra Leone a fait campagne en faveur du pays à la réunion du 22 septembre sur les objectifs du Millénaire pour le développement.
	2. Aider au renforcement des capacités du Parlement sierra-léonais	Encourager l'élaboration d'une stratégie générale d'appui au Parlement. Encourager l'aide à la Commission des services fournis aux organes délibérants	Aucun progrès n'a été réalisé.
	3. Soutenir le renforcement des capacités nécessaires à la réforme de la fonction publique, y compris la haute fonction publique	Encourager les contributions au fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités. Demander au Gouvernement sierra-léonais de préciser ses plans de restructuration et de renforcement de la fonction publique	Le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires internationaux ont convenu d'une stratégie de réforme de la fonction publique. Le fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités est désormais en service.
	4. Appuyer le renforcement de la capacité des pouvoirs publics, en particulier des Ministères de la marine et des ressources minérales, de gérer les ressources naturelles	Encourager un accroissement de l'assistance technique et de la coopération Sud-Sud afin de renforcer les capacités des administrations publiques compétentes d'établir un cadre national détaillé et une réglementation relative à l'industrie extractive et aux négociations commerciales	En cours
	5. Appuyer les initiatives de renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile, en particulier des organisations de femmes et de jeunes, qui contribuent à la consolidation de la paix, à la réconciliation et au relèvement socioéconomique et à la reconstruction au niveau communautaire	Soutenir les travaux du Forum des entreprises de Sierra Leone et les préparatifs du forum sur l'investissement prévu à l'automne 2008	Le forum sur l'investissement qui devait se tenir à l'automne 2008 n'a pas encore eu lieu. Il devrait se dérouler une fois que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2009-2012 aura été finalisé et après la réunion du Groupe consultatif.

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
	6. Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement sierra-léonais dans le domaine de la prise en compte systématique des préoccupations des femmes	Prôner une plus grande participation des femmes à la prise de décisions et préconiser la création au sein du Gouvernement sierra-léonais de structures favorisant la prise en compte systématique des préoccupations des femmes	En cours. La Commission nationale des droits de l'homme promeut la mise en œuvre d'activités destinées à donner suite aux trois projets de loi relatifs aux femmes ainsi que la prise en compte systématique des préoccupations des femmes au sein du Gouvernement.
<b>Secteur de l'énergie</b>	1. Mobiliser un soutien à l'application du plan d'urgence à court terme élaboré par le Gouvernement sierra-léonais pour améliorer la production et la distribution d'électricité, y compris la restructuration de la compagnie nationale d'électricité et d'autres institutions publiques du secteur	Surveiller l'état d'avancement du plan d'urgence et l'exécution du projet de centrale hydroélectrique de Bumbuna	La construction de la centrale hydroélectrique de Bumbuna, qui devait être achevée en 2008, a pris du retard et sera terminée en juin 2009. Le plan d'urgence sera prolongé jusqu'à la fin 2009.
	2. Mobiliser un appui à la modernisation et à la remise en état des installations de production d'électricité, des réseaux de distribution et des lignes électriques	Préconiser des réunions régulières du groupe de coordination entre partenaires du secteur de l'énergie, créé en mai 2008 et dirigé par le Gouvernement; plaider en faveur d'une stratégie d'ensemble pour le secteur de l'énergie	En cours
<b>Aspects sous-régionaux</b>	1. Apporter un soutien technique et financier supplémentaire à la revitalisation de l'Union du fleuve Mano, et contribuer notamment à l'adoption de mesures de confiance transfrontalières et au règlement de problèmes communs de consolidation de la paix, y compris au niveau communautaire	Encourager un suivi des engagements pris au sommet présidentiel de l'Union du fleuve Mano le 14 mai. Aider le Gouvernement sierra-léonais à régler le différend frontalier avec la Guinée au sujet de Yenga. Surveiller l'évolution de la situation dans la sous-région	En cours. La Sierra Leone accueillera le prochain sommet présidentiel de l'Union du fleuve Mano. Le bureau de l'ONU en Sierra Leone et la Commission de consolidation de la paix soutiendront cette initiative.
	2. Fournir un appui à l'Union du fleuve Mano et à la CEDEAO pour le règlement de problèmes transfrontaliers tels que le commerce illicite des armes légères	Encourager le soutien continu à ces efforts	Le secrétariat de la CEDEAO a été sollicité pour apporter un soutien au secrétariat de l'Union du fleuve Mano. Les membres de la formation Sierra Leone continuent de prôner la mise en place de programmes transfrontières. Le Japon joue un rôle de chef de file en la matière.

## Annexe III

## Application des engagements de l'ONU

	<i>Engagements</i>	<i>Recommandations formulées à l'issue de l'examen de juin</i>	<i>Progrès accomplis et prochaines étapes</i>
<b>Engagements généraux</b>	1. Appuyer la mise en œuvre des mesures prévues par le Cadre et les travaux de la Commission de consolidation de la paix	Revoir l'appui fourni par l'ONU à la lumière des recommandations de la réunion semestrielle d'examen et installer le BINUCSIL	Le bureau de l'ONU en Sierra Leone a fourni un appui au Gouvernement pour l'application du Cadre. Dans le contexte de la Vision commune du système des Nations Unies, un appui mieux coordonné et plus efficace sera apporté en 2009.
	2. Tenir compte des priorités du Cadre de coopération lors de l'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des autres programmes et activités du système des Nations Unies dans le pays	La présence des Nations Unies qui succédera au BINUSIL sera chargée de fournir un appui dans les principaux domaines d'intervention du Cadre de coopération, tels que l'emploi et l'autonomisation des jeunes.	Le mandat du BINUCSIL comprend l'appui aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et l'application du Cadre. Le défi a consisté à recruter rapidement le personnel du BINUCSIL nécessaire à l'exécution de ce mandat.
	3. Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies concernant les questions prioritaires en matière de consolidation de la paix	La mise en place du BINUCSIL permettra une action mieux ciblée et davantage intégrée.	La Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone est une innovation importante. Elle sera très utile du point de vue de l'application du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et du programme de changement du Président.
	4. Assurer la coordination entre l'ensemble des intervenants et programmes afin d'éviter les chevauchements d'activités	Élaboration d'un mécanisme permettant une coordination plus systématique et plus régulière	Le Gouvernement n'a pas encore achevé la mise au point définitive de son mécanisme de coordination de l'aide. L'ONU continuera de coprésider les réunions du Comité des partenaires pour le développement et du Groupe consultatif.
	5. Faire en sorte que les activités et programmes des Nations Unies soient compatibles avec la consolidation de la paix	Veiller que toutes les interventions des Nations Unies tiennent compte du fait que le pays sort d'un conflit	La Vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone et ses diverses annexes garantiront une meilleure prise en compte, dans tous les programmes et activités de l'ONU en Sierra Leone, du fait que le pays sort d'un conflit.
	6. Fournir un appui constant aux initiatives et programmes qui favorisent la coopération et le développement sous-régionaux, notamment des programmes de la Commission économique pour l'Afrique	Coordonner davantage et intensifier l'appui fourni pour le renforcement des capacités de l'Union du fleuve Mano	En cours